

EXTRAIT DES STATUTS DU PRIX UNESCO-KALINGA DE VULGARISATION SCIENTIFIQUE

Objectif

L'objectif du prix UNESCO-Kalinga de vulgarisation scientifique est de récompenser une contribution exceptionnelle à la diffusion de travaux scientifiques ou technologiques auprès d'un large public. Le/la lauréat(e) doit s'être distingué(e) par une brillante carrière qui lui aura permis de contribuer, dans le domaine de l'écriture, de la direction de publications, de l'enseignement, de la production d'émissions radiophoniques ou télévisées, ou de films, à mettre la science, la recherche et la technologie à la portée du grand public à l'échelle nationale, régionale ou internationale. Il/elle doit être conscient(e) du rôle que jouent la science, la technologie et la recherche en général pour le mieux-être des peuples, l'enrichissement de la culture des nations et la résolution des problèmes de l'humanité. L'objectif de ce Prix est conforme aux orientations de l'UNESCO et au programme de vulgarisation de la science.

Prix et donateurs

Le prix est financé par la Kalinga Foundation Trust, le gouvernement de l'Etat d'Orissa (Inde), et le gouvernement indien (Département de la science et de la technologie). Il sera décerné par la Directrice générale de l'UNESCO, lors d'une cérémonie officielle organisée à cet effet à Rio de Janeiro, Brésil, l'occasion de la Forum mondiale de la science en novembre 2013. Le/la lauréat(e) du Prix UNESCO-Kalinga de vulgarisation scientifique recevra une donation unique du prix de 20.000 dollars des États-Unis, un certificat, ainsi que la médaille d'argent Albert Einstein de l'UNESCO.

Le/la lauréat(e) recevra également la *Kalinga Chair*, établie par le gouvernement de l'Inde (Département de la science et de la technologie), comprenant un certificat d'attribution et la somme unique du prix de 5.000 dollars des États-Unis. Il/elle sera invité(e) à entreprendre un voyage de deux à quatre semaines en Inde (les frais de voyage et de séjour seront financés par le gouvernement indien), afin d'interagir avec des scientifiques et des spécialistes dans le domaine de la communication scientifique. Lors du séjour, le/la titulaire du prix bénéficiera de facilités afin de se familiariser avec les coutumes et la culture indiennes, qui lui permettront d'avoir un aperçu du fonctionnement des institutions de recherche et d'enseignement indiens, ainsi que du développement de l'industrie et de l'économie indiennes. Il/elle sera en outre invité(e) à visiter des universités indiennes et à assister aux réunions de sociétés scientifiques indiennes, en particulier celles de l'Indian Science Congress Association. Le/la lauréat(e) sera également appelé(e) à donner des conférences en anglais et à participer à des réunions, en vue de présenter les progrès récents de la science et de la technologie ou les impacts de la science moderne sur les facteurs sociaux, culturels et éducatifs. Il est nécessaire que le/la lauréat(e) ait une bonne connaissance de l'anglais.

Procédure

Les candidats doivent avoir apporté une contribution importante à la vulgarisation de la science. Le prix sera décerné uniquement à titre individuel. Un travail produit par deux ou trois personnes ne sera pas pris en considération.

Les candidatures sont proposées à la Directrice générale par les gouvernements des États membres, en consultation avec leurs commissions nationale, ou par des organisations non gouvernementales entretenant un partenariat officiel avec l'UNESCO. Une auto-désignation ne peut être envisagée. Chaque État membre et les organisations non gouvernementales peuvent désigner un(e) candidat(e).

Chaque candidature doit être accompagnée d'une recommandation écrite, incluant **cinq copies** des documents suivants, en anglais ou en français :

- a. la description du profil et des réalisations du candidat;
- b. le formulaire de candidature rempli ;
- c. le résumé des travaux ou les résultats des travaux sur la vulgarisation de la science, les publications et autres documents, soumis pour examen, et
- d. la descriptif de la contribution du/de la candidat(e) à la vulgarisation scientifique.

Le/la lauréat(e) sera sélectionné(e) par la Directrice générale de l'UNESCO à la lumière de l'évaluation des candidatures faites par un jury composé de cinq membres. Le jury qui est composé de personnalités réputées dans le domaine considéré est désigné par la Directrice générale, suivant une répartition géographique équitable.

Date limite

La date limite de réception des demandes et des documents par l'UNESCO est le **15 juin 2013**.

Pour plus de renseignements, consulter la page internet de l'UNESCO :
<http://www.unesco.org/new/fr/natural-sciences/science-technology/science-policy/>

Secrétariat :

M. Yoslan Nur

Spécialiste du programme

Division des Politiques scientifiques et du renforcement des capacités

Secteur des Sciences exactes et naturelles

UNESCO

1, rue Miollis

75732 Paris Cedex 15

France

Email : y.nur@unesco.org